

**Stage de Judith Bloch,
Élève de Seconde1, Ecole Alsacienne Paris
Entre le 14 juin et le 2 juillet 2021**

**Présenter une évolution historique
avec les grandes avancées de la citoyenneté des femmes
Depuis 1944 jusqu'à nos jours**



Depuis 1848, les hommes ont toujours été supérieurs aux femmes, que ce soit dans leurs droits ou dans la hiérarchie. Une société avec une hiérarchie est une société avec un classement d'importance, où les hommes sont généralement plus haut placés. Les femmes sont soumises aux stéréotypes, ce sont des clichés et idées créées par la société, acceptées sans réflexion, et qui déterminent ses manières de penser et d'agir. Des femmes se sont toujours battues du début jusqu'à la fin et ont réussi à revendiquer certains droits qui sont pour nous, maintenant évidents, mais qui ne l'étaient pas avant. Sans cette détermination, les femmes n'en seraient pas arrivées là. Ce qui est important de montrer est l'évolution historique avec les grandes avancées de la citoyenneté des femmes à égalité des hommes depuis 1848 jusqu'à de nos jours. Ça a été une longue et fructueuse marche, même s'il reste des progrès à faire.

*1848 : Le 24 février 1848 tous citoyens âgés de 21 ans obtiennent le droit de vote. Tous les citoyens sont des hommes, les femmes, elles, n'étaient pas considérées comme citoyennes. En 1848 il va de soi que les femmes n'aient aucun droit car elles sont considérées comme inférieures intellectuellement et physiquement, que aptes à s'occuper de leur famille. Ce suffrage n'est pas le « suffrage universel » comme certains l'appellent, c'est le « suffrage universel masculin ». Vers 1872, des écrivains se lient aux femmes. Victor Hugo est l'un des premiers à s'allier à la gent féminine avec Léon Richer. Depuis 1848 certaines femmes s'impliquent pour la parité hommes femmes. On peut citer Hubertine Auclert et Jeanne Deroin par exemple dans la deuxième moitié du 19ème siècle, après 1848.

*1944 : Après presque un siècle de combat et de revendications, les femmes deviennent enfin citoyennes, elles obtiennent le droit de vote et le droit d'être élues. Le suffrage devient universel le 21 avril 1944 lors de la signature de « l'ordonnance du général de Gaulle. C'est une grande avancée pour les femmes. Cette ordonnance réalise le souhait d'Olympe de Gouges qui date du 5 septembre 1791 lorsqu'elle écrit dans l'article premier de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne : « La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

*1945 : Plusieurs élections avec le suffrage universel ont eu lieu. Des femmes deviennent à partir de 1945 députées, sénatrices, conseillères, maires... 5,6% des élus femmes à la première assemblée constituante d'octobre 1945, 6,8 % des élus femmes à la première Assemblée nationale de la IVe république, 1946. Sur les 5 gouvernements de la IVe république seulement 3 d'entre eux admettent une femme.



Femmes qui votent pour la première fois

*27 octobre 1946 : L'égalité entre hommes et femmes est inscrite dans le Préambule de la Constitution : "La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme." Après cette date, les femmes sont censées avoir tous les mêmes droits que les hommes. Il est anormal que cette loi ne soit pas respectée. Par exemple, qui dit égalité dit égalité salariale, tandis que les revenus salariaux féminins sont inférieurs de 23% à ceux des hommes en 2020, d'après la finance pour tous site mis à jour le 10 février 2021.

Après 1945, les choses évoluent peu à peu. C'est à partir de l'obtention du droit de vote et le droit d'être élues pour les femmes que les choses changent. Avoir eu le droit de vote est un encouragement pour poursuivre dans leur demande de droit. C'est le début de l'émancipation des femmes en France. Entre 1945 et 1970 les femmes restent tout de même sous représentées. Mais c'est en 1974 que les choses commencent à réellement changer lors de l'élection de Valéry Giscard d'Estaing. S'ensuit les autres présidents tels que François Mitterrand et Jacques Chirac qui prennent en compte la cause des femmes.

*Entre 1970 et 1990 ont eu lieu les deux gouvernements pionniers, ceux de Valéry Giscard d'Estaing et Mitterrand. Une grande mobilisation des femmes a eu lieu pour davantage d'égalité. Par exemple,

Valéry Giscard d'Estaing est l'un des premiers président à évoquer dans ses écrits le pouvoir des femmes à leur juste valeur, et à ouvrir le cercle gouvernemental aux femmes, qui apporteront des nouvelles capacités et des idées neuves. En 1974 3 femmes font partie du gouvernement, Simone Veil ministre de la santé, Françoise Giroud secrétaire d'état chargée de la condition féminine, et Hélène Dorlhac secrétaire d'État à la Condition pénitentiaire. En 1981 six femmes font partie du gouvernement de François Mitterrand sur 42 membres.

*8 mars 1982 : Le 8 mars 1982 est une date qui marque une avancée pour le féminisme. L'Elysée invite officiellement les femmes et a lieu pour la première fois la journée internationale des femmes. Mitterrand invite 400 femmes à l'Élysée et dicte les objectifs choisis par les femmes. Le droit des femmes est construit autour de trois mots que le président Mitterrand a prononcé lors de son discours : « autonomie, égalité, dignité ». Seize mesures sont annoncées durant ce même discours, afin de lutter contre les inégalités femmes-hommes.



Mitterrand invite 400 femmes à l'Elysée

*1995 : Une prise de conscience de la société a eu lieu. L'inégalité dans la citoyenneté apparaît de façon flagrante. Fondation d'un Observatoire de la parité par Jacques Chirac, président de la République. Le rôle de l'Observatoire est de réunir des d'informations sur la situation des femmes afin d'élaborer des "recommandations et propositions de réformes", pour améliorer l'égalité des sexes. En 1995, l'Assemblée nationale contient seulement 6,1% de femmes, il y a une baisse de 0,4% depuis 1945 ; les chiffres ont à peine changé en 50 ans. Le mot « parité » apparaît ; il semble impossible pour certains mais pour d'autres il participe à une double logique celle de l'égalité et celle de l'action positive. Le 6 avril 1996, dix anciennes ministres représentant des philosophies très différentes, Michèle BARZACH, Frédérique BREDIN, Edith CRESSON, Hélène GISSEROT, Catherine LALUMIERE, Véronique NEIERTZ, Monique PELLETIER, Yvette ROUDY, Catherine TASCA, Simone VEIL publient un article, "Manifeste des dix" dans le journal l'Express en faveur de la parité. C'est comme ça que le mot « parité » s'impose.



Couverture du journal L'Express qui présente le manifeste des 10

*8 juillet 1999 : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives »; il y a une modification de la constitution de la Ve République, elle a été votée par le Congrès (Assemblée Nationale + Sénat), sollicitée par Jacques Chirac et son premier ministre Lionel Jospin. Cela fait suite à la pression de tout le mouvement "paritaire" dans la société. A partir de cet ajout, des lois pouvaient être votées sans désaccord avec la constitution et sans refus du Conseil constitutionnel qui vérifie l'accord des lois avec la constitution. Dans ce mot « favorise » l'égal du accès, de nombreuses personnes et associations regrettent ce flou, et l'insuffisance de favoriser.

*6 juin 2000 : La première loi contraignante pour les élections, dite « paritaire » est votée. Elle est entrée en vigueur l'année suivante en 2001 pour les élections municipales, dans les communes de plus de 3500 habitants seulement. De plus, pour les élections législatives (scrutin uninominal), l'écart entre le nombre de femmes et d'hommes rattachés à chaque parti ne doit pas dépasser 2 % du nombre total national de ces candidatures. Les premières pénalités financières furent appliquées aux partis en 2002 pour les élections législatives.

*11 avril 2003 : L'alternance stricte femmes-hommes est instaurée pour les listes des élections régionales et confirmée pour les élections européennes. Pour les circonscriptions élisant quatre ou plus sénateurs, avec scrutin de liste, une parité était imposée sur les listes. A partir des années 2000, des changements ont eu lieu petit à petit. C'est à partir de cette époque que l'on peut remarquer que la parité commence à vraiment être prise en compte et que des femmes ne luttent pas pour rien, il y a eu des répercussions à leur combat.

*31 janvier 2007 : Imposition de la parité dans les exécutifs des régions et des communes de 3 500 habitants et plus, dans les suppléances aux conseils généraux et renforcement des pénalités financières.

*15 mai 2012 : François Hollande devient président de la République et il s'engage à constituer un gouvernement totalement paritaire. En effet, sur les 35 membres du gouvernement, 17 femmes ont été nommées, soit 48,6%. Une parité parfaite dans sa composition. Ça n'a jamais été le cas auparavant.

*17 mai 2013 : La loi comporte deux avancées supplémentaires. L'obligation de parité stricte dans les communes de plus de 3 500 habitants s'étend à partir de 1 000 habitants.

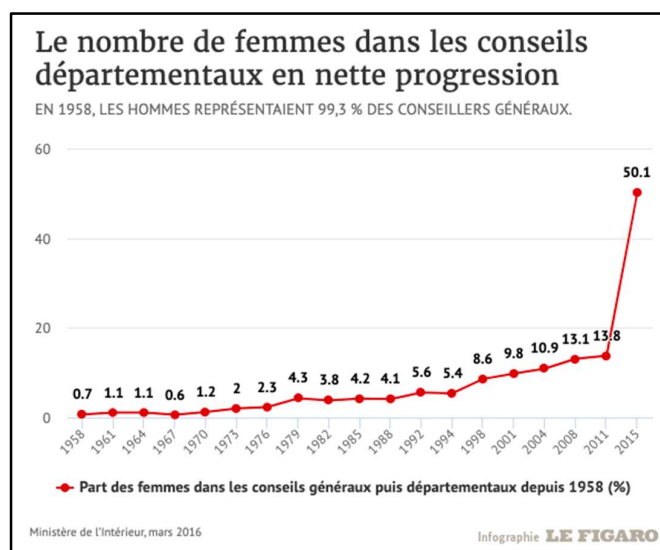
De plus pour l'élection départementale les candidatures doivent-être présenter en binôme femme-homme sur des cantons. Une révolution dans les départements : passage de 14% de femmes à 50% (chiffres nationaux).

*4 août 2014 : Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, c'est avancée pour l'égalité dans la société. Dans cette loi qui s'intéresse à l'égalité femmes homme il y a le doublement des pénalités à l'encontre des partis ne respectant pas la parité pour scrutin uninominal.

De plus cette loi impose (art 61) aux communes, conseils régionaux et départementaux , et intercommunalités de plus de 20 000 habitants de mener des politiques d'égalité entre femmes et hommes sur leur territoire.

*2014 : En 2014 il y avait 16% de femmes maires tandis qu'en 1983 n'y en avait que 4%. On peut constater une évolution qui reste tout de même faible mais qui reste importante à l'échelle des droits des femmes. Cela n'est pas dû qu'à la loi du 4 août 2014, mais à l'évolution des mentalités

*2015 : En 2015 après l'élection des conseils départementaux le pourcentage passe de 14% à 50%, mais il n'y a que 10% de femmes présidentes de département. De même il y a seulement 17% de femmes présidentes de région. 1 700 hommes ont été remplacés par des femmes. C'est la première fois qu'autant d'hommes laissent des places aux femmes.



2021 : Lorsque les conseils municipaux élisent leur maire, les femmes sont encore fortement sous représentées. Malgré les progrès encourageants et la présence d'une femme à la tête de Paris, Anne Hidalgo, à peine 20 % des maires sont des femmes nationalement (il eut un passage de 16% à 20%). Les adjointes sont aussi sous-représentées dans les petites communes de moins de 1000 habitants. En effet, dans les conseils il y a 37,6% de femmes et 33% d'adjointes. Dans 72% des communes où il n'y a pas de loi contraignante, la parité n'existe plus. Dans les intercommunalités (conseil et exécutifs) la différence est flagrante après mars 2021, seulement 26% de vice-présidentes et 11% de présidentes.

Depuis le début de la V^e République, aucune femme n'a jamais été élue à l'Elysée, deux seulement ayant accédé au second tour, Ségolène Royal et Marine Le Pen.

Aucune femme n'a jamais été choisie comme secrétaire générale de la présidence. Aucune n'a jamais présidé le Sénat, ni l'Assemblée, ni le Conseil constitutionnel, ni la Cour des comptes ni le Conseil économique, social et environnemental.

Les chiffres qui montrent la réalité telle qu'elle est en avril 2021 :

- Hommes à l'assemblée nationale -> 60,5%
- Hommes présidents d'intercommunalités -> 88,8%
- Hommes présidents des conseils départementaux -> 84%
- Hommes maires -> 80,2%
- Hommes présidents de conseils régionaux -> 78%
- Hommes dans les vices présidences communautaires -> 74,4%
- Hommes au sénat -> 66,4%
- Hommes conseillers communautaires -> 64,2%
- Hommes au sommet de l'état, présidents, premiers ministres, présidents de l'assemblée nationale, présidents sénat -> 100%

On peut observer que ces nombres ne sont jamais en dessous de 50% ou même très proches. Les hommes détiennent une grande partie du pouvoir politique ; il n'y a pas partage du pouvoir à égalité. Des avancées ont été faites depuis 1945 mais on est encore loin d'une parité partout, il reste encore de nombreux progrès à faire. Il est temps que toutes les mentalités changent et que de plus en plus de personnes participent à cette encore longue et fructueuse marche pour la citoyenneté des femmes.

J'ai maintenant décidé de vous présenter 4 pionnières. Ces pionnières choisies sont Olympe de Gouges, Simone Veil, Edith Cresson et Ségolène Royal. Ces féministes courageuses et motivées peuvent être des exemples pour nous tous et toutes.

Olympe de Gouges est une écrivaine de pièces de théâtre, articles ou livres et une pionnière du féminisme français dès 1789. Elle fait partie de cercles intellectuels dans lesquels ont lieu des débats féministes. Olympe de Gouges imprime ses textes afin de les placarder sur les murs de Paris, elle essaie de faire passer ses idées de toutes les manières possibles car la liberté d'expression est interdite. En septembre 1791, elle rédige la Declaration des droits de la femme et de la citoyenne, dans laquelle elle réclame des droits de citoyenne pour la femme. Ce texte n'a pas suscité une prise de conscience, c'est qu'au début du XX^e siècle que le texte a été reconnu comme fondateur de la pensée féministe.



Simone Veil a été déportée à Auschwitz avec sa mère et sa sœur le 13 avril 1944. Entre avril et mai, elle fera 3 camps différents : Auschwitz, Drain et Birkenau. Le 23 mai 1945 elle rentre des camps avec sa sœur. En 1946 alors qu'elle n'est qu'étudiante à Sciences Po, elle épouse Antoine Veil. 10 ans plus tard, elle est devenue magistrate et est affectée à la direction de l'administration pénitentiaire. En 1968 Simone Veil prend la direction des affaires civiles à l'Assemblée nationale et lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment dans l'égalité des responsabilités et des droits. En 1970 elle devient première femme secrétaire générale du conseil supérieur de la magistrature alors que seulement $\frac{1}{3}$ des françaises exercent un métier. En 1974 elle est nommée ministre de la santé sous la présidence de Valéry Giscard D'estaing. En décembre 1974 la loi sur l'IVG est votée, malgré les fortes et nombreuses oppositions qu'elle rencontre. Elle est élue première présidente au parlement européen en 1979. Simone Veil est aussi députée européenne de 1979 à 1995. En 1993 Édouard Balladur la nomme ministre des affaires sociales et de la santé. En 1998 elle est membre du conseil constitutionnel jusqu'en 2017. Elle meurt en 2018 et sera inhumée au Panthéon, c'est la quatrième femme entrant au Panthéon pour ses mérites, après Marie Curie, Geneviève de Gaulle-Anthonioz et Germaine Tillon. Simone Veil est une grande figure du féminisme français, on ne peut parler du féminisme sans parler de Simone Veil. Elle a incarné bien des facettes de l'être femme et de l'être politique. C'est un modèle de femme qui touche à l'universel, qui parle à toutes les femmes, par-delà les générations et les classes sociales.



Simone Veil à la tribune de l'Assemblée nationale,
présente le projet de loi légalisant l'avortement,
26 novembre 1974

Édith Cresson engagée très tôt en politique avec la Convention des institutions républicaines puis le Parti socialiste, elle accompagne François Mitterrand dans sa première campagne présidentielle en 1965. De 1981 à 1991 elle sera successivement ministre de l'agriculture, du commerce extérieur, du commerce intérieur puis des affaires européennes. Lors du second mandat de François Mitterrand, le 5 mai 1991, elle devient la première femme (et à ce jour la seule) Première ministre de France. Malgré son séjour à Matignon de seulement 11 mois, il s'agit du séjour le plus bref dans l'histoire de la 5e république, elle fera nommer 6 femmes ministres. Malgré une politique qui s'inscrit dans la continuité du mandat du président Mitterrand, l'opinion des français baisse à son sujet et elle quitte son poste le 2 avril 1992 Elle sera victime de nombreuses remarques misogynes et stéréotypées. Depuis 2001, elle préside la fondation Edith Cresson pour les écoles de la deuxième chance.



Ségolène Royal est une haute fonctionnaire et femme politique française. Elle est membre du Parti socialiste, et est conseillère du président François Mitterrand dans les années 80. En 1995, elle perd les élections municipales de Niort, une commune de France. Elle préside le conseil régional de Poitou-Charentes de 2004. En 2007, Ségolène Royal est la première femme française à accéder au second tour d'une élection présidentielle, mais elle est battue par Nicolas Sarkozy. Ségolène Royal exerce la fonction de ministre de l'Environnement, sous la présidence de François Hollande en 2014. Elle est nommée par Emmanuel Macron ambassadrice chargée de la négociation internationale pour les pôles arctique et antarctique. Ségolène Royal est donc la première femme à accéder au second tour de l'élection présidentielle ; ça a été une révélation pour les femmes.



Sources Bibliographiques :

Livre sur lequel je me suis beaucoup appuyée pour trouver toutes les principales informations et photos : Scarlett Beauvalet, Annie Duprat, Armelle Le Bras-Chopard, Mariette Sineau, Françoise Thébaud, Femmes et République, La documentation française, paru le 23 février 2021.

<https://www.ellesaussi.org/>, date de consultation : 17 juin 2021, site officiel du réseau Elles aussi, j'ai utilisé beaucoup de leurs chiffres afin de faciliter mes recherches.

<https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/>, date de consultation : 16 juin 2021, site officiel du gouvernement sur lequel j'ai pu lire divers articles sur les lois, les événements, les dates, les évolutions historiques...

https://www.lexpress.fr/actualite/politique/le-manifeste-des-dix_492498.html, date de consultation : 21 juin 2021, article du journal l'express qui explique qu'est ce qu'est le Manifeste des dix.

<https://www.lefigaro.fr/politique/2017/02/02/01002-20170202ARTFIG00126-parite-politique-les-femmes-restent-exclues-des-postes-de-pouvoir.php>, date de consultation : 24 juin 2021, dans cet article se trouve le graphique du pourcentage de femmes dans les conseils départementaux.

Pages internet : Consultation le 17 juin 2021 ; j'ai lu ces pages afin d'apprendre à un peu plus connaître ces personnalités pour pouvoir ensuite savoir de qui je parle :

Valéry Giscard d'Estaing : https://fr.wikipedia.org/wiki/Val%C3%A9ry_Giscard_d%27Estaing, <https://www.elysee.fr/valery-giscard-d-estaing>,

Mitterrand : https://fr.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7ois_Mitterrand, <https://www.elysee.fr/francois-mitterrand>,

Jacques Chirac : https://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques_Chirac, <https://www.elysee.fr/jacques-chirac>,

Lionel Jospin : https://fr.wikipedia.org/wiki/Lionel_Jospin,
<https://www.gouvernement.fr/lionel-jospin>,

Olympe de Gouges : https://fr.wikipedia.org/wiki/Olympe_de_Gouges,

Édith Cresson : <https://www.gouvernement.fr/edith-cresson>,

Informations sur la biographie de Simone Veil :

REVUE LE 1 : n°162, page 5, Repères d'une combattante, Date parution: 05/07/17, Titre: Simone Veil

Simone Veil, *Une vie*, Édition Stock, Date de parution : décembre 2007